

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC54

présenté par
M. Larive, rapporteur

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	30 000 000
Jeunesse et vie associative	30 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à abonder les ressources allouées au Fonds de développements de la vie associative (FDVA). Il importe en effet de permettre aux milieux associatifs de surmonter les effets de la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 alors que certaines d'entre elles se voient menacer dans leur existence même.

Dans cette optique et dans les conditions imparties à l'exercice du droit d'amendement des parlementaires, le présent amendement porte augmentation des AE et CP demandés pour l'action 01 du programme 163 et gage ce mouvement par une diminution à due concurrence des crédits inscrits sur l'action 01 du programme 219. Par coordination avec l'amendement AC 53, il doit permettre la réaffectation des crédits dégagés en faveur du SNU.